



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport d'activités 2017
de la commission interparlementaire de la HE-Arc**

(Du 9 avril 2018)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport d'activités 2017 de la commission interparlementaire de la HE-Arc.

Une délégation de cinq députés participe aux travaux de la commission interparlementaire de la HE-Arc. Cette délégation est composée de:

M. Patrick Herrmann	(V), président de la délégation
M ^{me} Françoise Casciotta	(POP)
M. Jean-Claude Guyot	(PLR)
M. Julien Spacio	(PLR)
M ^{me} Annie Clerc-Birambeau	(S)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 16 mars 2018, la commission a examiné le rapport de la commission interparlementaire de la HE-Arc.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, sans oppositions, par voie électronique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 9 avril 2018

Au nom de la commission
des affaires extérieures:

Le président,
P. HERRMANN

Le rapporteur,
J. SPACIO

Commission Interparlementaire de la HE-Arc

Rapport d'activités 2017

HE-Arc

La HE-Arc poursuit les missions principales dévolues aux hautes écoles par la Confédération dans les domaines de la formation et de la recherche. Grâce aux compétences spécialisées de son corps professoral, à la diversité de ses filières de formation et à la qualité de ses équipements, la HE-Arc est un acteur reconnu et un partenaire privilégié des mondes industriel, politique, académique et institutionnel. Unique école tri-cantonale (Berne, Jura et Neuchâtel) et pôle du Nord de la Suisse romande pour la HES-SO, la HE-Arc compte quatre domaines de formation: Conservation-restauration, Gestion, Ingénierie et Santé.

Mi-septembre, la rentrée académique 2017-2018 de la HE-Arc a été marquée par un nouveau record d'inscriptions dans ses huit filières Bachelor et dans son offre de formations postgrades et continues (plus de 3'000). Inauguré l'an dernier, le Campus de Delémont attire de plus en plus d'étudiants. La Haute Ecole Arc est une institution majeure dans le paysage des Hautes Ecoles de l'Arc jurassien.

Le samedi 2 décembre, la HE-Arc a ouvert ses portes sur ses Campus de formation de Neuchâtel et Delémont et a reçu plus de 1500 visiteurs.

Commission interparlementaire de la HE-Arc

La Commission interparlementaire de la HE-Arc (CIP) est composée de quinze membres (cinq par canton), avec voix délibérative. Le ou la président-e et les deux vice-président-e-s (un-e par canton) sont désigné-e-s pour une durée de deux ans, selon le principe du tournus entre les cantons signataires. La CIP se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins deux fois par année.

Ce rapport fait suite au premier rapport de la CIP rédigé pour les années précédentes (2014-2015-2016) par son Président M. Pierre Amstutz (BE). Afin d'accorder le rapport d'activité bi-annuel de la CIP à la durée des mandats présidentiels, les Député-e-s ont décidé de rédiger un rapport portant sur 2017, pour conclure la présidence bernoise. Les prochains rapports d'activités porteront dès lors sur les deux années de présidence des cantons (2018-2019 pour Neuchâtel).

En 2017, la CIP s'est réunie trois fois, en présence d'un membre du Comité stratégique de la HE-Arc et de plusieurs membres de la Direction générale de la HE-Arc. Les réunions ont eu lieu en alternance sur les trois cantons BEJUNE :

- Vendredi 3 février 2017 (Neuchâtel)
- Vendredi 9 juin 2017 (Bienne)
- Vendredi 22 septembre 2017 (Delémont)

Thématiques abordées

Au cours de cette année, la Commission interparlementaire de la HE-Arc a traité des sujets suivants :

Présidence, vice-présidences de la CIP et changements de membres

Le Président, M. Pierre Amstutz (BE) a assuré la présidence de la CIP pour les séances du mois de février et de juin avant son départ en retraite. Le canton de Berne a conservé la Présidence comme prévu jusqu'à la fin de l'année avec M. Peter Gasser qui a repris la présidence ad intérim de la CIP.

Selon le tournus instauré par le règlement du 29 janvier 2016, la présidence sera reprise, au 1^{er} janvier 2018 et pour deux ans, par le canton de Neuchâtel en la personne de M. Patrick Herrmann (NE), les vice-présidents seront M. Peter Gasser (BE) et M. Rémy Meury (JU).

Il est à noter que Mme Caroline Gueissaz (NE), vice-Présidente de la CIP, a annoncé son départ de la Commission lors de la première séance. Madame Gueissaz avait présidé cette Commission pendant **sept ans** avant la présidence de M. Amstutz.

Tableau récapitulatif :

Dates	Présidence	Vice-présidence	Vice-présidence
3 février 2017	M.Pierre Amstutz (BE)	Mme Caroline Gueissaz (NE)	Rémy Meury (JU)
9 juin 2017	M.Pierre Amstutz (BE)	M. Patrick Herrmann (NE)	Rémy Meury (JU)
22 sept. 2017	M. Peter Gasser (BE)	M. Patrick Herrmann (NE)	Rémy Meury (JU)

Par ailleurs, suite aux élections du printemps dans le canton de Neuchâtel, la représentation de la députation Neuchâteloise a connu des modifications. Les membres représentant le canton de Berne ont également été en partie renouvelés en cours d'année suite à des modifications internes des compositions des commissions bernoises. La liste mise à jour des membres est jointe en annexe.

Finances (budget et comptes de la HE-Arc)

Lors de la première séance de l'année, le budget 2017 de l'institution a été présenté. Pour respecter les contraintes budgétaires cantonales, la HE-Arc a dû définir différentes mesures d'économies. La mesure principale intégrée au budget 2017 consistait à appliquer une indexation négative de 1% sur les salaires de l'ensemble du personnel de la HE-Arc, cette mesure a été décidée par le Comité stratégique HE-Arc. La direction générale a consulté le conseil du personnel qui, tout en étant opposé par principe à une baisse de salaire, admettait que la mesure permettait de conserver l'essentiel des prestations. Des remarques ont été formulées sur la difficulté pour des institutions de formation importantes pour leur région de subir régulièrement ces mesures d'économie d'autant plus que les cantons n'ont pas de marge de manœuvre sur les grandes institutions multicantonales comme la HES-SO.

En fin d'année, la CIP a pris connaissance des comptes 2016. Le budget 2018 et les mesures d'économies ont également été évoqués en détail. Suite à la consigne des cantons BEJUNE de ne pas augmenter leur contribution au financement de la HE-Arc et du fait que les réserves à disposition de l'école s'épuisent, le Comité stratégique avait demandé à la Direction générale HE-Arc d'établir une liste d'économies potentielles. Malgré tous les efforts consentis, la masse salariale continue d'augmenter de façon automatique, en raison de l'application de la progression salariale des échelons. Des économies seront néanmoins réalisées en ne remplaçant pas certains départs en retraite. Des mesures structurelles ont été choisies lorsqu'elles ne sont pas liées aux axes stratégiques de l'école. Celles-ci touchent à des prestations (comme par exemple la fermeture des activités machines thermiques et de l'lonLab, accélérateur de particules) elles nécessitent dès lors des réorganisations dont certaines ont des répercussions sur le personnel.

Les directions de domaines et la Direction générale de la HE-Arc veillent toutefois à ce que ces transitions se fassent en douceur si possible et sans générer de licenciement. La Direction générale de la HE-Arc œuvre pour la bonne tenue de ses finances tout en absorbant les augmentations de charges naturelles dans son budget de fonctionnement sans prêter l'offre de formation. Les Député-e-s ont parfois émis des inquiétudes sur le fait que l'école ne puisse pas poursuivre son développement si les restrictions budgétaires se maintiennent dans les prochaines années. Des questions ont été posées également sur la situation potentiellement dangereuse des caisses de pensions, notamment de la caisse de pension neuchâteloise qui met les institutions rattachées au canton dans des situations financières difficiles. Les député-e-s neuchâtelois-e-s ont rappelé que des décisions doivent encore être prises après un premier assouplissement obtenu auprès du Grand Conseil sur le taux de couverture pour s'aligner aux exigences fédérales.

Au sujet du plan comptable, il convient de signaler le passage de la HE-Arc à la norme comptable MCH2. Cette norme est commune aux institutions de droit public et à toutes les Hautes Ecoles de la HES-SO.

Dossiers présentant certaines activités de la HE-Arc

- Evolution du Logo de l'institution et expression de son ancrage régional. M. Mathias Froidevaux, responsable du service de l'ancrage régional et de la communication à la HE-Arc, a présenté l'évolution du logo général de l'école. En effet, la HE-Arc avait prévu de dynamiser sa présence sur les réseaux sociaux et les supports numériques et la création d'un nouveau logo s'imposait sur la base de l'unique couleur commune aux trois cantons qui la forment, soit le rouge. Pour préciser l'identité de la HE-Arc au plan international, la croix suisse y est intégrée dans une bulle.
- Le responsable de la filière Conservation-restauration de la HE-Arc, est venu présenter un projet de recherche récent sur l'étude et la conservation de la **collection d'objets de l'Observatoire de Neuchâtel**. Avec sa dissolution en 2007, l'Observatoire de Neuchâtel a légué au patrimoine historique de nombreux objets acquis depuis sa fondation dans les années 1860. Le travail du domaine Conservation-restauration a notamment été d'inventorier tous ces objets et de reconstituer leur historique, la façon dont ils ont été utilisés, pourquoi, et de quelle manière ils ont été modifiés au fil du temps pour répondre aux besoins des scientifiques. Le domaine Conservation-restauration est spécialisé dans les objets ethnographiques et archéologiques mais aussi industriels et horlogers et se positionne dès lors parfaitement avec l'industrie locale.
- Le responsable adjoint de l'Institut de Lutte contre la Criminalité Economique (ILCE) au sein de la HE-Arc Gestion a présenté l'institut, ses missions ainsi que sur le **lien entre criminalité économique et cybercriminalité**. Il a évoqué les délits considérés comme de la criminalité économique : la fraude, les détournements de fonds et la corruption. La cybercriminalité, elle, concerne plutôt les infractions contre le patrimoine et consiste en un nouveau vecteur d'approche de la criminalité traditionnelle. Dans cette présentation, il était également question du Darknet, qui contient d'importantes données liées au banditisme. Ce web souterrain permet aux criminels d'échanger et de se structurer, il est donc essentiel de former des personnes à identifier et contrer des actions malveillantes pouvant avoir des effets extrêmement graves pour les acteurs économiques. Chaque année, l'ILCE doit mettre à jour ses plans de cours afin de répondre aux questions d'actualité en matière de cybercriminalité, celle-ci se développant à grande vitesse. Les pays sont parfois dépassés par cette progression d'autant plus que la convention européenne sur la cybercriminalité date de 2001.

Dossiers relatifs à des partenariats ou structures associées

- Les membres de la CIP ont rencontré le directeur du domaine Ingénierie, le coordinateur de la Ra&D de la Haute Ecole Arc et M. Roquier (Président d'ARCM/TT-Novatech) accompagné de M. Palou (Directeur d'ARCM/TT-Novatech). Ceux-ci sont venus présenter l'évolution de TT-N (TT-Novatech) à **ARCM (Association de Recherche Communautaire des moyens de production Microtechniques)**. TT-N était un partenaire de terrain en matière de recherche appliquée, de développement et de transfert technologique dans le domaine des microtechniques industrielles, de la précision et des technologies de l'information et des communications initialement actif dans la partie bernoise essentiellement. La mutation de TT-N vers ARCM est motivée par une volonté commune de permettre à l'association de prendre son indépendance vis-à-vis de la HE-Arc. Cette séparation formelle vise également à répondre à une obligation légale. ARCM est un facilitateur pour renforcer le développement et accroître les liens avec le tissu économique en synergie avec la HE-Arc. La Commission a accueilli cette évolution de

manière positive et a longuement questionné les responsables sur les projets à développer et les perspectives.

Résumé de l'année 2017

La Commission interparlementaire a été convaincue de la qualité des dossiers et des prestations que la Direction de la Haute Ecole Arc lui a présentée. Elle a aussi constaté une gouvernance cohérente et en défense des intérêts de la région BEJUNE de la part du Comité stratégique.

Les membres de la Commission ont souligné une constante concernant les mesures d'économie qui persistent depuis plusieurs années avec un développement parallèle du nombre d'étudiants et une variété de l'offre. La Commission reste attentive à la position de la HE-Arc au sein de la HES-SO et aux questions encore délicates liées aux recapitalisations des caisses de pensions qui auront un éventuel impact sur l'institution.

Pour la Commission interparlementaire de la Haute École Arc :

Pierre Amstutz
Président (janvier-juin 2017)

Peter Gasser
Président (juillet-décembre 2017)

Neuchâtel, le 2 février 2018

ANNEXE | MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-ARC

NEUCHÂTEL

Françoise CASCIOTTA [POP], dès juin 2017
Annie CLERC-BIRAMBEAU [PSN], dès juin 2017
Caroline GUEISSAZ [PLR], vice-présidente jusqu'en juin 2017
Jean-Claude GUYOT [PLR]
Patrick HERRMANN [LV], vice-président dès juin 2017
Julien SPACIO [PLR], dès juin 2017
Bernhard WENGER [UDC], jusqu'en juin 2017
Walter WILLENER [UDC], jusqu'en juin 2017

JURA

Vincent ESCHMANN [PDC]
Ernest GERBER [PLR]
Anaïs GIRARDIN [PDC]
Rémy MEURY [CS-POP], vice-président
Thomas SCHAFFTER [PCSI]

BERNE

Pierre AMSTUTZ [LV], président jusqu'en juin 2017
Moussia DE WATTEVILLE [LV], dès juin 2017
Peter GASSER [PSA], président ad interim dès juin 2017
Samuel KRÄHENBÜHL [UDC]
Philippe MESSERLI-WEBER [PEV]
Dave VON KAENEL [PLR]